

Image not found or type unknown



Contrat cdd restauration

Par **Lill85**, le **15/04/2023** à **23:42**

Bonjour,rnrnj'ai signer 1 contrat cdd de 6mois en restauration pour 39h semaine soit 169h par mois.rnrnSeulement la periode est calme et je ne fait pas dutout mes heures ce mois ci. rnrnMon patront veut me faire rattraper ces heures non faites cette été sachant que j'ai pas 1 contrat lisée sur les 6 mois.rnrnEn a t'il le droit ? rnrnMerci de vos reponses rnrn

Par **Lag0**, le **16/04/2023** à **05:58**

Bonjour,rnL'employeur est obligé de respecter le contrat de travail et ainsi de vous fournir du travail pour l'horaire prévu. S'il ne le fait pas, il doit cependant vous payer le salaire prévu sans que les heures perdues par sa faute ne soient à récupérer.